ODEADOM

DECISION 2012-36

portant délégation de signature temporaire

La Directrice de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM),

VU le Décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer

DECIDE

ARTICLE 1

Pendant l'absence de Madame Isabelle CHMITELIN, Directrice de l'Office, au cours de la période du 18 au 22 juin 2012, délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude GUICHARD, Chef de Pôle au service des Productions de diversification, à l'effet de signer, au nom de la Directrice, tous documents relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires.

ARTICLE 2

Cette décision sera notifiée à Monsieur l'Agent Comptable et au Contrôleur Général de l'ODEADOM.

Fait à Montreuil, le 12 juin 2012

La Directrice

Isabelle CHMITELIN

OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE AGRICOLE D'OUTRE-MER
12, RUE HENRI ROL-TANGUY – TSA 60006 – 93555 MONTREUIL CEDEX
TEL : 01 41 63 19 70 – FAX DIRECTION : 01 41 63 19 40 - EMAIL : odeadom@odeadom.fr – SIRET N° 130 006 547 00017

ANNEXE

SPECIMEN DE SIGNATURE

NOM	*SIGNATURE*
Jean-Claude GUICHARD	